

# Professionnels de santé : des fiches techniques sur la sédation en fin de vie



Pour améliorer la prise en charge par les soignants de pratiques sédatives à visée palliative, la SFAP propose des fiches issues de nombreux échanges entre professionnels, alimentées par des données internationales réactualisées, l'expérience de chacun, des échanges avec les autres sociétés savantes ou encore la relecture des membres du conseil scientifique.

Ces fiches entrent dans le cadre de la loi du 2 février 2016, qui crée de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie. Cette loi permet notamment, à la demande du patient, d'éviter toute souffrance et de ne pas subir d'obstination déraisonnable, via une sédation « profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie ».

Cette sédation ne pouvant être exécutée que dans des cas particuliers (affection grave et incurable, pronostic vital engagé à court terme, souffrance réfractaire aux traitements...), les fiches permettent aux soignants de disposer de données facilitant l'évaluation et la description des pratiques.

3 fiches repères concernent plus spécifiquement la sédation

profonde et continue jusqu'au décès :

- Évaluation du caractère réfractaire de la souffrance
- Évaluation du pronostic vital engagé à court terme
- Mise en œuvre médicamenteuse de la sédation.

Pour consulter les fiches : [www.sfap.org](http://www.sfap.org)

© 2017 Les Echos Publishing